PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 460 publiée le 7 octobre 2014

UNE NOUVELLE MESSE " EXTRAORDINAIRE" À PARIS, À SAINT-GEORGES-DE-LA-VILLETTE

Enfin une bonne nouvelle paroissiale parisienne ! Après des années de patience et de souffrance, les fidèles du Nord-Est de Paris en général et de Saint-Georges-de-la-Villette en particulier sont enfin – partiellement – reconnus et entendus…

À partir de ce dimanche 12 octobre, ils bénéficieront d'une messe dominicale mensuelle selon la forme extraordinaire du rite romain. Une messe mensuelle, le deuxième dimanche de chaque mois, à un horaire familial : 9 h 30.

Rappelons que Saint-Georges-de-la-Villette fut la seule paroisse parisienne dont le curé appliqua le Motu Proprio *Summorum Pontificum* dès son entrée en vigueur (messe dominicale durant quelques mois, et messe de semaine régulièrement) mais que cette obéissance à Rome valut au dit curé, le Père Blin, des déboires qui ajoutés à des difficultés pour la mise en œuvre du charisme qui lui est propre, l'incitèrent à rejoindre le diocèse de Toulon. La messe de semaine qu'il avait instaurée lui survécut toutefois. La majeure partie de l'année, chaque mercredi soir à 19 heures, grâce à la persévérance d'un noyau de fidèles et à la bienveillance du curé qui a remplacé le P. Blin, le P. Roder (de l'association *Aïn Karem*, dirigé par le P. Gitton), une messe basse est en effet célébrée dans l'église de l'avenue Simon Bolivar. Avec des hauts (lorsque cette messe devint, de facto, la messe principale du mercredi des Cendres de la paroisse) et des bas (lorsque son horaire fut, au contraire, déplacé pour qu'elle ne soit plus la messe principale du jour des Cendres) mais avec une grande continuité.

Dans notre lettre 342, du 2 juillet 2012, nous constations que « Les fidèles de Saint-Georges-de-la-Villette n'ont quasiment plus aucun espoir immédiat de voir cette expérience, qui démontre cependant la réalité dans le temps d'un groupe de paroissiens demandeurs, déboucher sur une célébration dominicale. » Mais nous précisions aussitôt, comme un signe des temps, qu'il convenait de signaler « l'intérêt qu'affiche l'actuel curé, le Père Roder, pour la liturgie traditionnelle ». Deux ans plus tard, c'est l'arrivée d'un nouveau vicaire dans la paroisse qui permet au curé de satisfaire – partiellement certes, mais c'est déjà un grand pas en avant – la demande des fidèles.

Image: 20141007103601_ima460_stGeorges1.jpg

Photo patrimoine-histoire.fr

LES RÉFLEXIONS DE *PAIX LITURGIQUE*

1) Nous avons souvent eu l'occasion de commenter la non-application de *Summorum Pontificum* dans le diocèse de Paris. De fait, il n'y a eu qu'une seule application paroissiale dominicale hebdomadaire survenue depuis 2007, celle de Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud, puisque les messes dominicales de Saint-Eugène, Sainte-Odile, Saint-Germain l'Auxerrois et Notre-Dame du Lys préexistaient. La messe dominicale mensuelle de Saint-Georges-de-la-Villette ne changera donc pas grand-chose au panorama, toutefois nous voulons y voir un encouragement pour tous les fidèles parisiens qui ont exprimé, avec plus ou moins d'insistance, une demande à leur curé.

2) Un élément joue favorablement pour un progrès possible de la situation parisienne : le fait que la seule messe instaurée après le Motu Proprio, l'expérience de Sainte-Jeanne de Chantal, soit une réussite, malgré l'horaire peu familial (midi). La bienveillance du curé, le P. Bancon, y est pour beaucoup, qui fait en sorte que les communautés « ordinaire » et « extraordinaire » se mêlent harmonieusement. Accueillant dans les locaux de la paroisse le congrès de l'Association *Una Voce*, réunie pour fêter les 60 ans de cette Association, une messe pontificale en forme ordinaire a été célébrée le samedi 4 octobre par Mgr Aillet, évêque de Bayonne, et une messe pontificale en forme extraordinaire, le dimanche 5, à midi, par le même Mgr Aillet, assisté par un vicaire de la paroisse. On pouvait constater que, dans une église pleine, une part très notable de l'assistance était constituée par des fidèles de la paroisse.

3) À Saint-Georges, c'est aussi le Père Roder, qu'il faut remercier. Mais également le cardinal de Paris, Mgr Vingt-Trois, qui a permis la nomination d'un nouveau vicaire dans la paroisse, l'abbé Laurent Icard, venu de la paroisse Saint-François-Xavier, dont le curé est Mgr Chauvet, chargé de l'application du Motu Proprio à Paris. Les nominations parisiennes prennent de plus en plus en compte la sensibilité des prêtres, notamment des jeunes prêtres, pour leur donner une affectation.

Ce type d'intervention de l'archevêché, qui contribue à dénouer une situation, correspond parfaitement au rôle que Benoît XVI indiquait aux évêques du monde entier dans sa lettre du 7 juillet 2007 : « veiller à ce que tout se passe dans la paix et la sérénité. Si quelque problème devait surgir et que le curé ne puisse pas le résoudre, l'Ordinaire local pourra toujours intervenir, en pleine harmonie cependant avec ce qu'établissent les nouvelles normes du Motu proprio ». C'est bien ce que vient de faire l'archevêque de Paris, grâces lui en soient rendues.

4) La mise en place d'une messe dominicale, pour l'instant mensuelle, à Saint-Georges est surtout une grande et bonne nouvelle pour les fidèles de la paroisse, parfois extrêmement modestes, qui avaient renoué ou découvert la liturgie traditionnelle avec le Père Blin et qui, depuis, se sentaient comme des paroissiens de second rang. Ils ont toutefois toujours su maintenir le cap et renouveler auprès de leur curé leur légitime demande. Gageons que c'est cette ferme persévérance, alliée à leurs ferventes prières, qui leur vaut aujourd'hui ce rayon de soleil.

5) Bien entendu, nous suivrons l'évolution de la situation à Saint-Georges-de-la-Villette comme dans toutes les autres paroisses parisiennes. L'heure n'est pas encore au plein libéralisme – par exemple, les instituts *Ecclesia Dei* n'y bénéficient d'aucun apostolat permanent officiel – mais les raisons d'espérer sont nombreuses : la nomination d'un prêtre de la Communauté Saint-Martin, l'abbé Roque, comme curé de la paroisse Notre-Dame des Blancs Manteaux, dans le Marais, avec autour de lui des prêtres-étudiants de cette même Communauté, est un fait totalement nouveau à Paris, encourageant lui aussi ; en outre, la sensibilité générale du clergé parisien correspond de plus en plus au public paroissial de la capitale, qui n'a généralement rien de progressiste ; enfin les plus jeunes des prêtres sont souvent les plus identitaires.

6) Enfin nous n'oublions pas les autres demandes parisiennes qui soit ont été purement et simplement "sabotées" comme à Saint-Pierre de Montrouge, où cependant pendant près d'un an se sont retrouvés chaque dimanche plus d'une centaine de fidèles, soit laissés pour compte comme ces paroisses où malgré des efforts héroïques de bonne volonté de la part des fidèles demandeurs de la liturgie "extraordinaire", rien n'est aujourd'hui accordé – parmi les 25 groupes paroissiaux qui se sont fait connaitre, citons seulement ceux de Notre-Dame de Clignancourt, de Notre-Dame d'Auteuil, de Saint-Léon, de Sainte-Clotilde ou celui des fidèles de l'Immaculée-Conception, toujours menés en bateau d'une église à une autre… en vain !



Photo patrimoine-histoire.fr